



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Objet :

Attribution d'une subvention au collègue Schuman pour un échange scolaire avec l'Espagne (CIUDAD REAL)

Date de convocation

14 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 33

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Sylvie ROXO**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20231220-DEL2023100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

Publication : 09/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN,
M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,

MM. ROLLION, LAVIER, Mme TINSEAU, M. ABRAHAM,
Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON,
MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

M. BOUQUET
Mme FOLY
M. FOURNEL
Mme SAJET
M. SALL
M. RAISONNIER
M. DESPLANCHES
Mme HUTSEBAUT
M. GABORET

Pouvoir à Mme BEDU
Pouvoir à M. DUPATY
Pouvoir à M. ABRAHAM
Pouvoir à M. PATRIGEON
Pouvoir à Mme TURBEAUX-JULIEN
Pouvoir à Mme FEVRIER
Pouvoir à M. SZEWCZYK
Pouvoir à Mme FOUBET
Pouvoir à M. BEAULIER

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 20 décembre 2023

CULT/N°2023/100

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLÈGE SCHUMAN POUR UN ÉCHANGE SCOLAIRE AVEC L'ESPAGNE (CIUDAD REAL)

Monsieur le Maire expose :

Le collège Robert Schuman a présenté les deux projets suivants avec l'Espagne :

1°) Le premier projet concerne l'organisation d'un échange scolaire avec **Ciudad Real**, ville espagnole située au sud de Madrid, pour 20 élèves de 3^{ème} hispanisants et 2 enseignants. Cet échange se déroulera en 2 temps :

- avril 2024 : déplacement en Espagne
- mai 2024 : accueil des correspondants espagnols

Le collège sollicite l'attribution d'une subvention de 3.500 € afin de participer aux frais de cet échange.

2°) Le second projet a pour objet l'organisation d'un échange scolaire avec **MURCIA**, ville située au sud-est de l'Espagne, pour 20 élèves de 3^{ème} anglicistes et 2 enseignants. Cet échange se déroulera en 2 temps :

- janvier 2024 : déplacement en Espagne
- février 2024 : accueil des correspondants espagnols

Le collège sollicite l'attribution d'une subvention de 3.500 € afin de participer aux frais de cet échange.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3.500 € au Collège Robert Schuman pour l'échange scolaire avec la Ville de Ciudad Real en avril et mai 2024.

DECIDE de ne pas attribuer de subvention pour l'échange scolaire avec la Ville de Murcia.

PRECISE que le versement de la subvention de 3.500 € interviendra sur la présentation par le collège d'un justificatif de réservation du voyage.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.